

Catégorie A : Autorités infranationales (AI)

EXIGENCES DE L'UICN [Status de l'UICN Article (5); Règlement de l'UICN Article 4]

Les Autorités infranationales sont des organismes publics au niveau national, provincial, local, territorial ou régional qui ont été élus et qui :

- ont compétence pour adhérer aux Statuts de l'UICN;
- ont un pouvoir décisionnel effectif dans le domaine de la conservation de la nature ; et/ou
- sont compétents pour assurer une utilisation équitable et écologiquement durable des ressources naturelles.

EXIGENCES DE L'UICN [IUCN Statutes, Article 7]

Le Conseil de l'UICN doit établir que le candidat :

- partage et soutient les objectifs de l'UICN;
- a la réalisation des objectifs de l'UICN comme un de ses buts principaux, et a à son actif un nombre substantiel d'activités dans le domaine de la conservation de la nature et de ses ressources ; les objectifs et l'actif du candidat incluent, dans une mesure significative* :
 - (i)-la conservation de l'intégrité et de la diversité de la nature ; et soit l'un, soit l'autre des éléments suivants, soit les deux :
 - (ii)-la garantie que toute utilisation des ressources naturelles est équitable et écologiquement durable
 - (ii)-le dévouement dans l'optique d'influencer, d'encourager et d'aider les sociétés à remplir les objectifs de l'UICN

*Ces activités peuvent revêtir les formes les plus diverses - action sur le terrain, programmes communautaires, recherche en sciences naturelles et sociales, développement de politiques et plaidoyer, activités juridiques, éducation et sensibilisation du public, collecte de fonds - pour autant qu'elles poursuivent des buts conformes à la mission de l'UICN. L'évaluation de l'importance relative d'une activité étant par définition, dans une certaine mesure, subjective, on considérera ici que le qualitatif « substantiel » peut être mesuré au regard du programme et des projets du candidat, des ressources mobilisées, des structures organisationnelles et des résultats obtenus.

• ne poursuit pas d'objectif ou n'agit pas de façon qui soit en conflit avec les objectifs ou les activités de l'UICN.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS À PRÉPARER ET À SOUMETTRE VIA LA PLATEFORME DE DEMANDE D'ADHÉSION AVANT LA DATE LIMITE DE CANDIDATURE

- Description de la gouvernance et de la structure de l'organisation + objectifs, mission et activités, y compris sa date de création (questionnaire disponible dans les pages correspondantes de la plateforme de demande d'adhésion).
- Rapport d'activités
- Détails des contacts suivants pour l'organisation :
 - « Contact principal » : cette personne recevra toute la correspondance de l'UICN et sera responsable de sa diffusion au sein de votre organisation.
 - « Contact financier » : cette personne recevra les factures pour le paiement des cotisations et sera contactée pour tout problème lié à ces cotisations.
 - « Responsable de l'organisation » : cette personne ne sera contactée que pour des questions de la plus haute importance, par exemple pour désigner le Chef de délégation lors du Congrès, pour tout vote électronique...
 - « Détenteur de vote autorisé » : il s'agit de la personne autorisée par le Membre à recevoir le lien vers le système électronique et à exprimer le(s) vote(s) de celui-ci lors des votes électroniques.
- Versement d'un acompte correspondant à la cotisation complète pour l'année en cours. Un acompte équivalent à la cotisation de la totalité de l'année en cours est payable au moment du dépôt de candidature. Si vous êtes admis en tant que Membre, la cotisation pour cette année sera recalculées au prorata du total de la cotisation annuelle à compter du mois suivant l'admission. Tout excédent sera porté au crédit de la cotisation de l'année suivante. L'acompte sera intégralement remboursé par l'UICN si la candidature est rejetée.
 - Paiement par virement bancaire : les détails pour le paiement sont indiqués sur la page correspondante du formulaire de demande d'adhésion en ligne.
 - Paiement par carte de crédit : un lien de paiement par carte de crédit peut être demandé sur la page correspondante de la plateforme de demande d'adhésion. Le lien vous sera fourni par e-mail dans les 2 jours ouvrables.
 - Pour tout autre mode de paiement, veuillez contacter votre Point focal des Membres
- Preuve du paiement de l'acompte de cotisation par l'organisation
- Déclaration jurée et de partage des objectifs de l'UICN signée par le Responsable de l'organisation. Le formulaire est disponible sur la page correspondante de la plateforme de demande d'adhésion.
- Déclaration du Responsable de l'agence énonçant la compétence de celle-ci pour adhérer aux Statuts de l'UICN. Le formulaire est disponible sur la page correspondante de la plateforme de demande d'adhésion.
- **Déclaration de conflit d'intérêts**. Le formulaire est disponible sur la page correspondante de la plateforme de demande d'adhésion.